

PCAET de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

PROPOSITION DE REPONSE A L'AVIS DE L'ETAT

NOVEMBRE 2021

Rapport produit par :



Pour :



AMO :



Sommaire

1 Courrier de réponse	3
2 Réponse détaillée à l'avis de l'Etat	5
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	5
STRATEGIE TERRITORIALE.....	9
PROGRAMME D' ACTIONS	10
DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	11
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	12

1 Courrier de réponse

Les services de l'Etat ont réalisé une analyse détaillée du PCAET de la CIREST et ont rendu un avis favorable sur le document.

La CIREST a transmis en juin 2021, son projet de PCAET à l'Etat et au Conseil Régional. Les services de l'Etat ont réalisé une analyse détaillée du PCAET de la CIREST et ont rendu un avis favorable sur le document.

A ce jour le Conseil Régional n'a pas encore rendu son avis. Le délai de deux mois étant écoulé, la CIREST a relancé le Conseil Régional afin de les informer de la non-réponse et du souhait de poursuivre la procédure de validation afin de tenir son calendrier de validation approuvé au Conseil Communautaire d'avril 2021.

Le Préfet souligne la grande implication de la CIREST dans la transition énergétique depuis l'adoption de son premier plan climat énergie territorial en décembre 2012 et la réussite à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2016. La CIREST se veut moteur sur le territoire et porter les acteurs du territoire. Les ateliers, les concertations, l'implication des élus montrent l'engagement de chacun pour atteindre les objectifs fixés par la loi.

La DEAL note des éléments positifs de la démarche :

- Le projet définit des actions concrètes permettant la mise en œuvre des deux volets relatifs au Changement Climatique : « l'atténuation » et « l'adaptation ».
- La bonne prise en compte de l'ensemble des dispositifs de fond et d'organisation du processus : concertation en phase d'élaboration (enquête auprès des acteurs et des citoyens, organisation d'ateliers de travail, constitution de groupes de travail), présence d'un volet sensibilisation pour l'ensemble des thématiques afin de promouvoir l'évolution des pratiques et le changement des comportements.

La DEAL souhaiterait des pistes de progrès et émet des recommandations à ce PCAET. Ce document présente les modalités de prises en compte de ces dernières.

Certaines des remarques conduisent la CIREST à confirmer certains positionnements méthodologiques qui font la spécificité de son PCAET :

- Les fiches actions sont amenées à vivre. La construction des fiches provient de la concertation externe et de la concertation en interne de la CIREST intégrant l'avis des élus lors du COPIL de validation. Les partenaires seront associés au fur et à mesure et le champ des partenaires pourront s'élargir au fur et mesure. La dénomination des fiches est née d'échange et de consensus. Leurs appropriations sont déjà en cours par les agents de la CIREST car elles ont été intégrées dans le Projet de territoire. Il serait difficile à ce stade de la démarche de faire évoluer les appellations. Chaque direction s'est approprié ces fiches et a conscience de les mettre en œuvre. Une plus grande lisibilité sera apportée à certaines d'entre elles afin de faciliter la lecture, comprendre le champ d'actions et définir les budgets prévisionnels associés. Concernant le calendrier, le maillage des fiches avec les programmes et les documents de planification de la CIREST font que lors de la rédaction les renvois opérationnels n'ont pas été faits.
- Les différentes instances de consultations et de suivi du PCAET sont déjà en place. Une méthodologie a bien été mise en place pour la chargée de mission du PCAET qui est dans l'ensemble des réunions et commissions pour porter les fiches actions et les rendre lisibles de tous.

De manière général, la CIREST s'attachera à rendre opérationnel et fonctionnel les fiches actions.

Les pages suivantes reviennent point par point sur les recommandations de la DEAL en comportant des compléments, des corrections et des précisions afin de rendre compréhensible la vision de territoire de la CIREST.

2 Réponse détaillée à l'avis de l'Etat

Cette partie présente les modalités de prise en compte des recommandations contenues dans l'avis de la DEAL relatif au PCAET de la CIREST.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Recommandations	Modalités de prise en compte
Mettre à jour les références et liens avec les documents les plus récents	<p>Tableau 1 : les références à la SNBC en vigueur ont été mises à jour et le PNACC 2 a été rajouté comme document à prendre en compte</p> <p>Tableau 4 : l'état des PLU a été mis à jour et la carte du site de la DEAL supprimée puisque la carte disponible en ligne date toujours de mars 2020 et n'est donc plus à jour.</p> <p>Les références au SCoT indiquent toutes entre parenthèse que le SCoT n'a pas été adopté. Pour autant, les éléments de diagnostics issus du rapport de présentation – Livre 1 de 2016 restent des sources d'information valables pour le PCAET. En page 31 on retrouve une mention « à noter » qui précise que la Cirst ne dispose pas de SCoT et que les documents de référence sont le SAR et le PLH.</p> <p>Un encart a été rajouté en page 30 précisant que le PDU devenait un PDM.</p> <p>Au chapitre 1.6, les compétences en lien avec la transition énergétique et le climat ont été rajoutées. Les liens ont également été rajoutés avec le Contrat Territoire d'Industrie et le déploiement d'un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique.</p> <p>Au chapitre 1.8, la cartographie des acteurs a été complétée. Il est à noter que la DAAF, l'ONF, Qualitropic, la CDC et le SER ont été invités aux ateliers et sont acteurs de fiches actions. Seul le CIRAD n'a pas été invité mais les liens sont à créer pour la mise en œuvre des actions.</p>
Apporter plus de précisions sur les consommations d'énergie et les actions en cours	<p>Il n'est pas possible d'apporter plus de détails sur la consommation d'énergie du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie avec un détail par poste car ces données ne sont pas disponibles. Les données les plus détaillées fournies par EDF ont été intégrées au rapport.</p> <p>Les actions suivantes sont en cours de réalisation et permettent d'agir en faveur de la réduction de la consommation d'énergie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Actions menées par la CIREST : actions PILHI sur l'amélioration de l'habitat, actions avec les offices de tourisme notamment celui de Sainte-Anne, actions avec Royal Bourbon sur les process industriels.- Actions menées à La Réunion : <p>*programme ASSURE avec les industriels de l'île : Il s'agit d'un programme d'accompagnement technique et financier des Industries Réunionnaises dans le</p>

	<p>déploiement de Système de Management de l'Energie (SMEn). Il est animé par l'ADIR avec le soutien de l'ADEME, de la Région Réunion et d'EDF Réunion. Deux industriels de l'Est font parties du programme : Royal Bourbon Industries et la Distillerie Rivière du Mât.</p> <p>La Distillerie Rivière du Mât a obtenu la labellisation assURE en 2021. Leur niveau de maturité est avancé dans la mise en place du Système de Management de l'Energie. La société dispose d'un suivi de leur consommation et des réductions associées grâce à la mise en place des actions dans le cadre du programme ASSURE.</p> <p>Royal Bourbon Industries est rentré dans le programme début 2021, ils ont désormais tous les outils pour mesurer, suivre et analyser leurs consommations. Il faudra attendre quelques mois pour avoir des données de consommation comparables et pouvoir en déduire un impact pour l'entreprise.</p> <p>*Le cadre territorial de compensation touchent l'ensemble de la population, le déploiement du SARE, opérations CEE : ZESTE, SEIZE, Clim Eco, Bungalow (hôtels, tourisme durable), Eco Dom (formation des salariés du parc social), OMBREE (Climater : évaluer performances énergétiques des groupes de production froid et PECORE : commerces alimentaires et supérettes <300m²), etc.</p> <p>Elles sont été rajoutées à la fin du chapitre 1.2 – Détail des consommations d'énergie par secteur du diagnostic énergie et gaz à effet de serre.</p> <p>Il n'est pas possible d'estimer systématiquement les gains en réduction de chacune de ces actions.</p>
<p>Emissions de GES : réattribuer les émissions du secteur « industrie branche énergie » et rajouter des pistes de réduction</p>	<p>Les émissions de GES liées à la production d'électricité ont été réattribuées aux secteurs résidentiel, tertiaire, industrie et agriculture au prorata de leurs consommations d'électricité. Ainsi, le tableau 17, les figures 22 et 23 ont été modifiées.</p> <p>La partie 3.3 « profil des émissions et potentiels de réduction » comprend bien des pistes de réduction sur les secteurs réglementaires, même si elle inclut également des pistes de réduction pour 3 secteurs complémentaires que sont la construction, l'alimentation et la consommation de biens et services.</p>
<p>Séquestration : rajouter des pistes</p>	<p>Les recommandations de pistes d'actions supplémentaires ont été intégrées au paragraphe 4.2 du diagnostic séquestration.</p>
<p>Réseaux : approfondir l'état des lieux</p>	<p>Le S2REnR va être mis en révision et répondra aux différentes questions soulevées. La CIREST sera intégrée aux groupes de travail, ce qui permettra d'intégrer ces mesures dans le PCAET.</p>
<p>EnR : actualiser les projets potentiels et en cours</p> <p>Parler de la SEMOP et en détailler la composition</p>	<p><u>Concernant la SEMOP et Photovoltaïque sur le patrimoine du Conseil Départemental :</u></p> <p>Le potentiel PV identifié dans le cadre du projet de SEMOP était initialement de 29.7 MWc sur 61 sites. L'actualisation de ce potentiel est toujours en cours (en attente des données de la Ville de Saint André), et d'autres sites au périmètre ont été proposés à la CIREST (parcelles des STEP pour un potentiel total au sol estimé à 7 MW).</p> <p>Le potentiel serait de 23 MWc sur 53 sites (hors STEP qui reste à confirmer). Il est réparti de la manière suivante :</p>

Figure 51 : mettre les puissances en valeur

- 10.9 MW en toiture
- 5.2 MW en ombrières
- 4.9 MW en hangars (sous réserve de faisabilité technico économique)
- 2.5 MW au sol

Et de manière territoriale :

Répartition des sites	Nombre de sites	Puissance actualisée (MWc)
CIREST	3	3,00 MWc
PLAINE DES PALMISTES	3	0,65 MWc
SAINT ANDRE	15	6,45 MWc
SAINT BENOIT	17	6,28 MWc
GHER	1	2,65 MWc
SAINTE ROSE	5	0,85 MWc
SALAZIE	3	1,07 MWc
BRAS PANON	6	2,25 MWc
Total	53	23,20 MWc

L'actionnariat de la SEMOP est composé de la CIREST, de la Banque des Territoires et d'un partenaire privé qui reste à déterminer après consultation.

L'opportunité du projet de création de la SEMOP est en cours de réflexion. Actuellement, les actions menées sont les suivantes : actualisation du potentiel, rencontre avec les solaristes, production d'une note d'opportunité. La CIREST s'interroge également sur les différents montages juridiques possibles. La collectivité a pris attache auprès de la Banque des Territoires pour réfléchir sur le montage le plus adapté pour le projet du territoire (SEM, coopérative ou autre).

S'agissant du projet du Département, les collèges situés sur le territoire de la CIREST ayant fait l'objet d'une AOT sont :

- Collège Bras Panon (Albioma)
- Collège Cambuston, Saint André (Albioma)
- Collège Joseph Bédier, Saint André (Corsica Sole)
- Collège Mille Roches, Saint André (Corsica Sole)

- Collège Pierre Bouvet, Saint Benoit (Green Yellow)
- Collège Hubert Delisle, Saint Benoit (Corsica Sole)
- Collège Thérésien Cadet, Sainte Rose (Corex Ixeo)

Les puissances ne sont pas connues.

Concernant la biomasse :

Pas de biomasse liquide sur le territoire de la CIREST.

Sur Distillerie Rivière du Mat, mise en route du deuxième digesteur en 2020 pour traiter la deuxième moitié des vinasses. Le biogaz produit sera destiné à assurer l'autonomie en chaleur du site et à la cogénération.

Concernant l'ONF, la production forestière à Salazie est centrée sur l'exploitation du massif de Terreplate requérant l'utilisation d'un câble-mat

Le chantier s'est arrêté mi-2019, suite à la liquidation judiciaire en juillet 2019 de la société SEFTA, attributaire du marché d'exploitation et du résultat infructueux d'un nouveau marché européen lancé en 2020.

La scierie « Sciages de Bourbon (SDB) » est en cours de structuration d'une filiale d'exploitation forestière dotée d'un câble-mat. Cette dernière devrait être en mesure de répondre à une consultation pour la production d'environ 2.000 m3 de choix 1 de cryptomeria au cours de l'année 2022 (lancement prochainement de la consultation).

Le chantier pourrait donc reprendre en 2022, dans le cadre de la dernière année d'application de la convention quadripartite CR-CD-CIREST-ONF finançant le différentiel de coût entre l'exploitation par câble-mat et l'exploitation classique par débusqueur (tracteur d'exploitation forestière).

La poursuite du chantier au-delà de 2022 sera conditionnée à la formalisation d'une nouvelle convention quadripartite permettant le lancement d'un marché européen d'exploitation de 15.000 m3 sur 5 ans.

Concernant les projets mer :

Le PEMER est commandité par la Région, donc la CIREST est concernée vu son potentiel sur l'ETM, le SWAC et la valorisation de l'eau profonde notamment.

Le projet de Bois-Rouge labellisé Territoire d'Industrie est relancé dans le cadre du Projet de territoire de la CIREST. Des actions du PEMER pourraient être prévues dans le cadre de ce projet.

La figure 51 a été mise à jour avec les puissances par collectivité.

Le Projet de territoire de la CIREST prévoit d'impulser l'identification du potentiel des EnR du territoire. De ce fait, les projets et partenariats avec les acteurs du territoire pour le développement des EnR seront intégrés dans une sous-action de la fiche 3.2 – Identifier le potentiel de toutes les EnR.

Vulnérabilité :
intégrer les
risques de

Un tableau d'analyse a été rajouté dans la partie 4.2.5. sur la submersion marine.

<p>submersion marine et ruissellement pluvial + TRI</p> <p>Mettre à jour la cartographie</p>	<p>Le phénomène de ruissellement pluvial et la mention des TRI ont été ajoutés dans le tableau « Inondation » de la partie 4.2.5. Ce phénomène est mentionné dans l'action 1.2 avec la GEMAPI.</p> <p>Les cartes concernant les risques inondation et mouvement de terrain ont été mises à jour avec les cartes de l'AGORAH de 2016 que l'on retrouver également dans l'évaluation environnementale.</p>
<p>Détailler les actions en cours sur le territoire, portées ou non par la CIREST</p> <p>Retour d'expérience PCET et TEPCV</p>	<p>Les actions en cours sur le territoire ont été ajoutées dans le diagnostic énergie et gaz à effet de serre (voir réponses précédentes).</p> <p>La reconnaissance TEPCV a permis à la Cirst d'acheter 2 véhicules électriques.</p> <p>L'audit du PCET a été ajouté en fin de rapport sur les diagnostics (58 pages).</p>

STRATEGIE TERRITORIALE

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Intégrer les résultats de l'EDGT sur les déplacements et l'impact des déplacements sur la pollution atmosphérique (DEEM)</p>	<p>Ces résultats ont été intégrés au sein du chapitre 1.2.3 et font l'objet d'un zoom sur le transport.</p>
<p>Intégrer les risques d'aggravation du recul du trait de côte et des phénomènes de submersion marine</p> <p>Objectifs généraux pour l'adaptation</p>	<p>Les risques de recul du trait de côte et de submersion marine ont été ajoutés à la partie 1.1.6.</p> <p>Les objectifs relatifs à l'adaptation du territoire au changement climatique restent généraux car des études complémentaires sont nécessaires. D'autre part, le PNACC reste aussi très général dans ses objectifs et actions.</p>
<p>Décliner les objectifs de production et de consommation d'EnR par filière</p>	<p>La CIREST n'a pas encore défini d'objectif chiffré dans ce domaine. Néanmoins, une Direction de la transition énergétique est en cours de mise en place et des études sur les potentiels de production et de consommation d'EnR objectifs seront lancées en 2022. Les objectifs qualitatifs seront complétés par des données quantitatives au fur et à mesure des rencontres avec les des partenaires. Les fiches-actions du</p>

	<p>PCAET et du Projet de territoire de la CIREST sont les outils de ces échanges partenariaux.</p> <p>Par ailleurs, la PPE mise à jour est actuellement en cours de validation, la CIREST attend que le décret soit sorti pour fixer des objectifs cohérents.</p>
--	---

PROGRAMME D' ACTIONS

Recommandations	Modalités de prise en compte
Explication sur le choix des actions retenues	<p>Les actions retenues à l'issue des ateliers de concertation de 2019 et de 2020 ont été exposées aux Directions de la CIREST lors d'entretiens bilatéraux et lors des réunions thématiques liées aux différents projets de la collectivité. Le travail d'amendement, de complétion, de reformulation et de sélection des actions du PCAET a pu être réalisé grâce à ces échanges continus en interne et avec les partenaires.</p>
Axe 1 Actions sur la biomasse et en lien avec l'agriculture	<p>Action 3.1 – Structurer la filière biomasse locale : cette action s'inscrit en cohérence avec la hiérarchie des usages et en lien avec les acteurs de la filière</p>
Axe 2	<p>Actions 2.1, 2.2., 2.3, 2.4 : ces actions sont en lien avec le PLPDMA (porté par la direction Environnement) qui intègre déjà les partenariats avec le CRALIM, le REGAL et la mise en œuvre de la loi AGECE</p> <p>Le PCAET s'appuie sur ce plan et les différents projets portés par les autres directions et la coordination se fait en interne</p> <p>A noter que les brigades environnement existent déjà depuis le PCET (BIE)</p>
Axe 3 Intitulés des actions à adapter	<p>Les ateliers du projet de territoire ont permis d'apporter de nouveaux éléments, la fiche action 3.1.1 sera simplifiée et mieux articulée.</p> <p>Pour répondre aux problèmes de répétition dans les sous-actions 3.4 :</p> <p>La sous-actions 3.4.1 : diagnostiquer les besoins en rénovation sur le territoire du petit-tertiaire, puis former les artisans en conséquence, et les inciter à se qualifier RGE</p> <p>La sous-actions 3.4.5 : Faire évoluer le niveau de connaissance des opérateurs de l'amélioration de l'habitat sur les sujets de rénovation pour le confort du logement, en lien avec le public PILHI, afin de déclencher les diagnostics.</p> <p>Suppression de l'action 3.4.7 redondante avec l'action 3.4.4.</p>

	PEMER : projet de la Région de lancer la R&D dans les EMR à la Réunion avec développement des métiers – la CIREST est intéressée
Axe 4	<p>La référence à la PRI a été intégrée dans le livret diagnostics (tableau 2 – partie 1.5)</p> <p>En ce qui concerne le photovoltaïque, la CIREST est actuellement en cours de structuration d'une SEMOP (ou autre forme juridique) pour généraliser le PV.</p> <p>Une coopération est à mettre en place avec la Région en ce qui concerne le PRV (Plan Régional Vélo) pour les mobilités actives.</p>
Axe 5	Concernant l'ajout d'actions prospectives sur l'impact du changement climatique : le SCoT devrait être relancé en 2022 (une fois que la réorganisation sera mise en place), les éléments seront alors remontés du SCoT vers le PCAET.
Volet sanitaire	<p>La CIREST prend fortement en compte les éléments de l'avis de la DEAL. Elle rappelle qu'il s'agit d'accompagner l'expérimentation de biométhaniseur. Lors de la déclinaison de l'action, il sera abordé la question des installations collectives non domestique.</p> <p>La CIREST n'a pas la main sur les actions proposées dans l'avis de l'Etat (transformation des pots d'échappement, brûlage à l'air libre des déchets et utilisation du feu de bois dans la cuisine).</p>
Lisibilité - clarté	<p>Les éléments du projet de territoire vont être intégrés et les fiches actions redéfinies, ce qui permettra de leur apporter plus de clarté et de mieux spécifier les intitulés.</p> <p>Les fiches actions sont de manière générale amenées à évoluer dans le temps selon les opportunités et projets en cours.</p>

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Recommandations	Modalités de prise en compte
Revoir les estimations d'ETP et de budget	La CIREST met en œuvre une réorganisation fonctionnelle dans l'objectif de mettre ses directions au service de la mise en œuvre du PCAET, cadre de la Transition Énergétique et Écologique du Projet de territoire de la

	collectivité. La révision des estimations des ETP et du budget sera réalisée au cas par cas lors du lancement des actions, dans le calendrier du PCAET.
Prioriser les actions et les étaler sur toute la durée du plan	L'objectif est bien d'avoir engagé toutes les actions à mi-parcours.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Recommandations	Modalités de prise en compte
Compléter le RNT avec des cartes ou illustrations	<p>Le RNT a été complété avec des cartes du rapport environnemental.</p> <p>A noter qu'il n'est pas possible de proposer une seule carte de synthèse pour le milieu physique/naturel/humain pour les deux raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cartes seraient trop chargées et peu lisibles - De nombreuses données ne sont pas disponibles au format SIG (données ARS, AGORAH, etc.).

Merci de
votre lecture

